

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024



**Présents** : Lorraine Roux, Roger Butin, Caroline Chaux, Alain Rossignol, Roland Petibout, Annick Treille, Patrice Place, Jennifer Rebourg, Sylvie Butin, Anne-Marie Grissolange

**Excusé** : Kévin Prost

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Zones d'accélération (ZACC) pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- Prime pouvoir d'achat au profit des agents
- Travaux d'isolation à l'école / demandes de subventions
- SIEL : rénovation énergétique de l'éclairage public (LED)
- Salle des fêtes : gestion et tarification
- Informations et questions diverses

---

**Secrétaire de séance** : Annick TREILLE est élue à l'unanimité.

### ⦿ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2023 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Le Maire apporte des précisions :

- « Roger BUTIN indique que le chantier prévu en enrobé au Plat n'a pas été réalisé comme demandé et qu'il faut relancer le bureau d'études » => Réserves stipulées par mail à Bureau Réalités, le 19/12
- « Violaine GONDY renouvelle sa demande de rénover le sol des WC garçons. Une rampe d'accessibilité à l'entrée est toujours à installer. » Le Maire précise que des réponses avaient déjà apportées sur ces points. Pour les toilettes garçons, la demande était temporisée. Concernant la rampe d'accès à l'école, un modèle simple pourrait être installée en cas de besoin temporaire. La rampe bois serait installée pour un besoin plus prolongé. Il est convenu qu'une rampe provisoire soit prévue et stockée dans le garage pour palier à un besoin en urgence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### ⦿ ZONES D'ACCÉLÉRATION (ZACC) POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Maire rappelle le dossier détaillé en décembre.

Selon les dernières directives des services de l'Etat, la décision du conseil municipal et la saisie de la cartographie doivent être réalisées avant fin février. Il est donc impératif de raccourcir le planning prévu au conseil municipal de décembre :

Le projet de cartographie sera étudié ce soir.

Les permanences au public seront organisées début février.

La délibération du conseil municipal sera prise le 16 février.

Patrice PLACE indique que la profession agricole monte au créneau pour que les parcelles agricoles ne soient pas incluses dans ces zones.

Le maire précise que les élus du Pays d'Urfé partagent cette position.

Le Maire rappelle les zonages à traiter : Photovoltaïque, Solaire thermique, Eolien, Géothermie, Biogaz / bio-méthane, Bois-énergie / biomasse, Hydroélectricité.

Le conseil municipal se positionne sur chaque couche à définir :

\* Photovoltaïque = les zones bâties uniquement (pas de terrain agricole)

\* Solaire thermique = idem au calque photovoltaïque

\* Eolien = Le Maire propose de suivre la zone de potentiel éolien en écartant les espaces naturels sensibles et le captage du bois St Pierre.

Patrice PLACE indique qu'il ne se positionnerait pas sur ce calque car le conseil municipal avait émis des réserves sur les impacts liés au projet d'Arconsat. Jennifer REBOURG rejoint cet avis.

Il est rappelé que le zonage définit n'engage en rien les validations des projets à venir.

Après échanges, le conseil choisit d'intégrer une zone du potentiel éolien côté Arconsat, en enlevant les zones Natura 2000 et la zone de captage du bois St Pierre.

\* Géothermie = même cartographie que le calque photovoltaïque, les zones bâties uniquement.

\* Biogaz / bio-méthane = éventuellement sur les zones agricoles à proximité des exploitations, à réfléchir

\* Bois énergie / biomasse = zone habitat

\* Hydroélectricité = sujet moins maîtrisé quant au potentiel, il faudra voir si un fond de carte est proposé.

## ⦿ PRIME POUVOIR D'ACHAT AU PROFIT DES AGENTS

Le Maire rappelle le dispositif déjà évoqué en décembre : le Conseil municipal peut activer ou non ce dispositif. Dans l'affirmative, il choisit à quel niveau, il positionne la prime, en sachant que le calcul s'applique de la même façon pour l'ensemble des agents.

Les 4 agents de la commune sont dans la même tranche avec un plafond de prime à 800 € pour un temps plein.

Le Maire présente plusieurs simulations proratisées en fonction d'une part du taux d'activité et du coefficient applicable par la commune. Elle rappelle que cette prime n'est pas liée à la tenue du poste de l'agent.

Le Maire précise par ailleurs que la commune n'applique pas le RIFSEEP qui lui est fléché sur les fonctions et la tenue du poste de l'agent.

Après échanges, la position majoritaire valide l'attribution de la prime pouvoir d'achat à hauteur de 50%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la consultation du CST du Centre de Gestion de la Loire pour l'attribution d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » aux agents de la collectivité à hauteur du montant fixé ce jour.**

## ⦿ TRAVAUX D'ISOLATION À L'ÉCOLE / DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les devis relatifs au projet de travaux d'isolation du bâtiment de l'école.

Isolation intérieure :

Isolation du Forez : 31 551 € TTC ; l'entreprise avait cependant fait savoir qu'elle n'assurera pas ce chantier par manque de personnels.

Achroma : 44 818 € TTC

Vietti : 38 992 € TTC

Plomberie, Chassaing : 9 326 € TTC + 4 078 € TTC

Electricité, EMGT : 10 775 € TTC

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 ainsi qu'auprès du SIEL au titre du dispositif RENOLUTION 2024.

Le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de financement mobilisable auprès du Département et de la Région. Il est également peu probable que ce projet soit éligible au Fonds Vert qui a des critères d'éligibilités élevés et pour lesquels nous sommes pénalisés par le phasage en dossiers indépendants.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'opération de travaux ainsi présentée et valide le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Etat et du SIEL.**

### ⦿ **SIEL : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (LED)**

L'étude réalisée par le SIEL a été mise à jour et ne présente pas d'évolution majeure ; la bonification Fonds Vert venant remplacer celle financée par le plan de relance post Covid.

Le devis pour le remplacement de 26 luminaires en LED s'élève à 18 816 € HT avec un reste à charge pour la commune de 8 467 €.

Les économies attendues sont de l'ordre de 700 €/ an, avec les horaires de coupures d'éclairage programmées actuellement.

Ce qui représente un retour sur investissement d'environ 12 ans.

Considérant la hausse probable des prix de l'électricité, le retour sur investissement devrait être plus court.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'opération de remplacement des foyers d'éclairage publics par des LED ainsi présentée.**

### ⦿ **SALLE DES FÊTES : GESTION ET TARIFICATION**

#### **Organisation**

Caroline CHAUX souhaite arrêter ses fonctions de régisseur.

Une réunion de la commission « salle des fêtes » a eu lieu le 15 janvier.

Il faut réfléchir à un autre fonctionnement pour gérer les locations de la salle.

Annick TREILLE rejoint la commission.

La commission est composée de Sylvie BUTIN, Caroline CHAUX, Roger BUTIN et Annick TREILLE.

D'autres volontaires sont les bienvenus.

Le sujet est ouvert à toute proposition, une nouvelle réunion sera programmée prochainement.

#### **Tarification**

La commission propose des pistes de réflexion vis-à-vis des associations. Les autres communes appliquent des pratiques différentes (une ou plusieurs gratuités pour certaines en lieu et place d'une subvention de fonctionnement, prise en charge du ménage, tarif réduit, etc.).

Deux pistes de réflexion sont proposées :

- La commune pourrait louer la salle au même tarif (150 €) mais prendre en charge le ménage. Cette solution peut être compliquée s'il fallait réaliser le ménage en interne. Des devis de prestations vont être demandés.

- L'application d'une réduction sur le tarif de la salle (plus facile à gérer pour la commune).

La première hypothèse est à prioriser pour la commission. Cela permettrait de soulager les bénévoles tout en ayant un entretien plus régulier de la salle.

La question de faire faire une prestation approfondie par entreprise de nettoyage une fois par an est également évoquée.

Une réunion avec les associations sera organisée prochainement afin de présenter notamment ces évolutions.

## 🕒 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### \* BIENS DE SECTION VILLAGE DE LA BROUSSE

La consultation des électeurs est fixée au samedi 27 janvier 2024 de 10h à 12h.

Un courrier individuel et un affichage ont été réalisés.

Ce scrutin nécessite la mise en place d'un bureau de vote tenu par le Maire, 2 assesseurs et un secrétaire membre de la section.

Roger BUTIN et Roland PETIBOUT se portent volontaires pour être assesseurs, Annick TREILLE pour être secrétaire.

### \* EMPRUNT

Propositions : 4,30% (Crédit Mutuel), 4,50% (Crédit Agricole)

La tendance des taux étant plutôt orientée à la baisse, Kevin PROST propose de temporiser.

### \* DISPOSITIF VILLAGE D'AVENIR

Le Maire rappelle ce dispositif mis en place par l'Etat.

26 communes ont été retenues dans la Loire dont notre candidature qui a été déposée « en grappe » avec St Romain d'Urfé et Champoly sur le thème « rénovation énergétique des bâtiments et développement des énergies renouvelables ».

Pour rappel, ce dispositif vise à aider les collectivités au niveau de l'ingénierie, la recherche de financements et le suivi de chantier.

Une personne référente est recrutée par les services de l'Etat.

Une réunion en Préfecture a eu lieu le 17 janvier.

### \* BATIMENTS

#### Ecole

Raphael BUTIN a repris tous les encadrements (enduits et peintures) des portes et fenêtres du rez-de-chaussée de l'école suite aux travaux de l'entreprise EXTRAT.

#### Eglise

Raphael BUTIN a installé un rideau à la sortie de l'église côté Cure.

Annick TREILLE indique que des travaux d'entretien seraient nécessaires en haut à gauche vers l'hôtel.

Roger BUTIN propose un doublage.

Le conseil municipal est informé que dorénavant Philippe GAILLAT est responsable de faire sonner le clocher lors des décès.

#### Salle des Fêtes

L'entreprise Point Show a installé le module Bluetooth / carte sd / USB / CD.

Les micros ont également été changés : dorénavant, ils peuvent fonctionner ensemble et également en même temps que la musique.

Le vidéoprojecteur sera installé sur la première poutre.

La question du chauffage est toujours en suspens. Le SIEL avait déjà fait une étude pour le remplacement du chauffage vers des radiants. A réétudier.

### \* ECOLE

Sylvie BUTIN indique que l'an prochain l'école de Chausseterre devrait accueillir les élèves de CP – CE1 – CE2.

Violaine GONDY demande un contrat en service civique pour l'assister car elle n'aura pas d'AESH et elle sera seule avec 3 niveaux soit environ 22 enfants.

Le Maire rappelle le principe de ces contrats civiques, les contraintes qui y sont associées, ce qui réduit les possibilités de recrutement. Elle précise également les échanges à ce sujet. Le RPI bénéficie depuis deux ans, d'un financement de l'éducation nationale sur ce type de poste, pour autant il a été précisé que les communes n'apportaient aucune garantie quant à la présence d'adultes supplémentaires dans les classes.

## **Cantine**

Christine ROUX a été reçue en mairie le 11 décembre pour faire un point sur le fonctionnement du service. Par la suite une réunion d'échange a eu lieu entre le Maire, Christine ROUX, Sylvie BUTIN et Anne-Marie GRISSOLANGE.

Les horaires des repas ont été modifiés afin de laisser un temps de récréation aux enfants avant le repas. Par ailleurs, un code couleur a été mis en place à la rentrée de janvier pour évaluer le comportement des enfants et le règlement du service périscolaire a été rappelé à tous.

Anne-Marie GRISSOLANGE a assisté au service de cantine cette semaine et note un bon comportement des enfants. Des questions restent en suspens sur le respect des consignes notamment.

Le Maire rappelle que tout dysfonctionnement constaté doit être signalé immédiatement.

## **Taille des tilleuls**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Rolande GIRIN au sujet de la taille des tilleuls de l'école.

Des remarques similaires ont également été faites par André SAHUC.

## **\* VOIRIE**

Le Maire remercie Alain ROSSIGNOL pour son investissement personnel dans le service de déneigement globalement et particulièrement ces dernières semaines au regard de sa situation.

Le Maire précise qu'elle a demandé à Raphael BUTIN d'utiliser ponctuellement son tracteur et son épandeur pour saler quelques portions de routes face à la situation particulière cette semaine (neige tassée, températures très basses et ciel couvert).

Le Maire fait part d'un courrier de Raphael BUTIN concernant la location de son matériel.

Il informe de l'augmentation des tarifs de ses prestations.

Actuellement il facture à 24€ / h, carburant compris

Nouvelle proposition à 28€ / h, hors carburant

La proposition arrivée dans la journée sera étudiée avec la commission voirie.

Jean-Charles BARNERIAS demande une autorisation pour traverser la voie communale à Cornet avec rebouchage par enrobé à froid. Après étude de cette question, la commission voirie apportera une réponse à cette demande.

## **\* CCAS**

Le Maire fait part des remerciements de Colette GIRIN pour le bon d'achat.

Une réunion du CCAS a eu lieu le 17 janvier.

Etaient présentes : Annick TREILLE, Anne-Marie GRISSOLANGE, Jennifer REBOURG, Caroline CHAUX, Magali PETIBOUT, Ginette GONIN, Brigitte AFFAIRE, Lorraine ROUX

Les propositions suivantes sont faites :

- Le banquet serait décalé au 1er dimanche de décembre. Les élus seraient invités ainsi que les membres du CCAS et les employés municipaux (les conjoints sont bienvenus en participant).

Les membres du CCAS préparent la salle, les élus assurent le service.

Les enfants du village seront invités pour le goûter, avec un père Noël et un petit cadeau.

- Une seconde animation serait proposée dans l'année. Réflexion sur un après-midi dansant au printemps. Invitation pour les bénéficiaires et entrée payante pour les autres.

- 2 ateliers décorations du village seraient prévus en fin d'année.

- Suppression du colis, au profit de nouvelles animations.

### \* URBANISME

Le Maire présente la liste des demandes d'urbanisme traitées en mairie depuis le dernier conseil.

### \* SIVOM

La facturation 2023 est terminée avec des délais un peu plus longs cette année du fait du changement des logiciels.

A compter de 2024, la facturation aura lieu 2 fois par an : l'abonnement au printemps/été puis les consommations en fin d'année. Pour les gros producteurs, une avance sur consommation sera facturée avec l'abonnement.

Le contrôle obligatoire des poteaux incendie sera réalisé ce lundi par la SAUR au prix de 50 € par poteau.

### \* CHAUSSETERROISE

Patrice PLACE indique qu'un point est fait le 1er vendredi de chaque mois.

Un recensement des relais, des producteurs, etc. a ainsi pu être réalisé.

Patrice PLACE demande si le relais crêpes peut être installé sous la scie avec piquage de l'électricité à la cabane de chasse : le conseil municipal approuve cette demande.

L'ACCA porte le projet sur le plan administratif et financier.

50% des bénéfices seront gardés par l'ACCA et les 50% restants seront utilisés pour l'achat de matériels partagés entre les associations.

Toutes les marches passeront autour du plan d'eau : Patrice PLACE demande de pouvoir descendre par l'arboretum.

### \* DÉMISSION DE CAROLINE CHAUX

Caroline CHAUX informe le conseil municipal qu'elle démissionne de ses fonctions de conseillère municipale.

Elle en explique les raisons.

Le Maire remercie Caroline pour le travail accompli notamment sur la salle des fêtes mais également pour l'école et les autres sujets. Elle souligne le positionnement constructif, impartial et engagé de Caroline et regrette cette décision.

### \* AGENDA

22/01 : contrôle des extincteurs + contrôle des poteaux incendie

25/01 : conseil communautaire

26/01 : SIVOM restitution du schéma d'assainissement

12/02 : comité syndical SIEL

16/02 : conseil municipal

### \* DIVERS

- Jennifer REBOURG propose de créer un nouveau circuit de randonnée dédié aux enfants, plus ludique, dans l'esprit de Géocash. Le conseil approuve cette idée.

- Roger BUTIN signale que le chauffage du logement du rez-de-chaussée de la maison Georges dysfonctionne. Un filtre doit être installé.

*Fin de séance : 00h50*